



Centre canadien sur  
les dépendances et  
l'usage de substances

Données. Engagement. Résultats.



University of  
Zurich<sup>UZH</sup>

[www.ccdus.ca](http://www.ccdus.ca) • [www.ccsa.ca](http://www.ccsa.ca)

# La recherche sur le cannabis à l'ère de la légalisation : ce qui est au programme

Août 2021

**Roman Zwicky, Université de Zurich**  
**Rebecca Jesseman, Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances**  
**Daniel Kübler, Université de Zurich**  
**Palmo Brunner, Université de Zurich**  
**Flavia Caroni, Université de Zurich**

# La recherche sur le cannabis à l'ère de la légalisation : ce qui est au programme

Ce document est publié par le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS).

Citation proposée : Zwicky, R., R. Jesseman, D. Kübler, P. Brunner et F. Caroni. *La recherche sur le cannabis à l'ère de la légalisation : ce qui est au programme*, Ottawa (Ont.), Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2021.

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2021.

CCDUS, 75, rue Albert, bureau 500  
Ottawa (Ont.) K1P 5E7  
Tél. : 613-235-4048  
Courriel : info@ccsa.ca

Ce document a été produit grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.

Ce document peut aussi être téléchargé en format PDF à [www.ccdus.ca](http://www.ccdus.ca)

This document is also available in English under the title:

*Cannabis Research in Times of Legalization: What's on the Agenda*

ISBN 978-1-77178-860-1



# Table des matières

Introduction.....	1
Approches axées sur la santé publique et la réduction des risques .....	2
Sécurité publique et marchés illégaux .....	2
Modèles de vente et influence de l'industrie.....	3
Réglementation et diversité des produits.....	4
Mesure de la consommation à l'échelle internationale.....	6
Progrès et perspectives .....	7
Bibliographie .....	8



# Introduction

## Points clés

- Le 8 février 2021, un atelier international a réuni en ligne des experts en politiques et des chercheurs reconnus dans le domaine du cannabis venant du monde entier.
- Les discussions ont porté sur diverses questions et problématiques en lien avec la production de données scientifiques sur les conséquences associées à la légalisation du cannabis et aux différentes formes de réglementation.
- Les raisons motivant la légalisation ou la décriminalisation du cannabis à usage récréatif varient selon les contextes et se traduisent par des choix différents sur le plan réglementaire.
- Les chercheurs doivent évaluer les conséquences sur la santé publique en fonction des types de produits.
- Les législateurs semblent avoir tendance à privilégier les modèles commerciaux de vente au détail au détriment de solutions intermédiaires.
- Une coopération internationale entre chercheurs et experts est nécessaire pour relever les défis qui accompagnent la mesure de la consommation et la mise en place de cadres réglementaires et de modèles juridiques.
- Il est essentiel de recueillir des données avant et après les changements de politique afin de pouvoir en évaluer les effets.
- Pour pouvoir diffuser les connaissances au-delà des frontières, il est important que les différentes régions utilisent des indicateurs comparables.

Au cours des dernières années, une poignée de pays ont décidé de légaliser le cannabis à usage récréatif. Ces nations expérimentent actuellement une palette de mesures réglementaires, et leurs premières constatations sont scrutées avec intérêt par les décideurs politiques du monde entier. Afin de promouvoir l'échange d'expériences et le réseautage entre les experts et chercheurs internationaux du domaine, le département de science politique de l'Université de Zurich et le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances ont organisé un atelier en ligne, qui s'est tenu le 8 février 2021 sous le titre ***Cannabis Research in Times of Legalization: What's on the Agenda*** (la recherche sur le cannabis à l'ère de la légalisation : ce qui est au programme).

Durant cet atelier, des experts venus des États-Unis, de l'Uruguay, du Canada, des Pays-Bas et de la Suisse ont présenté les débats qui entourent actuellement les politiques dans leurs pays respectifs. Les participants se sont ensuite concentrés sur cinq grandes thématiques, dont ce rapport présentera un résumé des discussions : approches axées sur la santé publique et la réduction des risques, sécurité publique et marchés illégaux, modèles de vente et influence de l'industrie, réglementation et diversité des produits, et mesure de la consommation à l'échelle internationale. La rencontre s'est close sur un examen des progrès réalisés et des perspectives pour l'avenir. Compte tenu des limites inhérentes au format virtuel et du temps à disposition, l'atelier n'avait pas pour ambition d'explorer en détail tous les aspects liés à la réglementation du cannabis, mais plutôt d'initier le dialogue.



## Approches axées sur la santé publique et la réduction des risques

Les discussions concernant la réglementation du cannabis et ses possibles implications en termes de santé publique ont mis en évidence que les conséquences associées à cette substance requièrent une évaluation nuancée des différents produits. Aux États-Unis, par exemple, il n'y a que peu de restrictions quant au type de produits vendus par les détaillants, ce qui tend à affecter plus négativement la santé publique que dans les cas où seules les fleurs séchées sont autorisées à la vente. On manque toutefois souvent de données scientifiques sur les implications sanitaires des nouveaux produits ou modes de consommation, notamment sur le vapotage et son éventuel intérêt pour la réduction des méfaits.

Les participants venus des Pays-Bas ont rapporté que leur gouvernement avait longuement discuté des avantages que représenteraient des contrôles de la qualité pour la santé publique, avant de réaliser qu'il serait difficile de définir des objectifs concrets et des indicateurs spécifiques pour les mesurer. Ces réflexions incluaient la mise en place de limites de THC, mais cette idée a finalement été abandonnée par manque de preuves scientifiques. Les responsables se sont également interrogés sur la manière dont la légalisation du cannabis à des fins non médicales affectait la consommation d'autres substances. Les données scientifiques sont partagées sur ce point, mais il faut noter que les études ont porté sur des populations hétérogènes. La ventilation des résultats en fonction de différents groupes spécifiques fait ressortir des tendances plus distinctes. Ainsi, il est relativement clair que la polyconsommation prévaut parmi les personnes ayant un comportement de consommation à haut risque. Il est en outre difficile de transposer au cannabis les conséquences observées sur la santé publique avec la réglementation d'autres substances, comme l'alcool. En ce qui concerne la réglementation axée sur la santé publique, certains experts mettent en avant le modèle uruguayen, qui réduit au minimum l'influence de l'industrie tout en offrant aux consommateurs une palette d'alternatives au marché illicite par le biais de pharmacies, de l'autoculture ou de clubs sociaux du cannabis. Les participants ont également relevé le peu de données disponibles concernant les risques que les contaminants tels que les pesticides pourraient représenter pour la santé des consommateurs. Si ces substances sont soumises à des limites dans certains pays, les données étayant ces dernières sont encore floues et appellent donc davantage de recherches.

La promotion de la santé, la sensibilisation et la réduction des risques chez les jeunes comptent parmi les éléments clés des approches axées sur la santé publique. Les limites d'âge fixées dans les pays ayant légalisé le cannabis varient d'un État à l'autre et même au niveau infranational. L'âge limite idéal pour être autorisé à consommer n'a pas encore pu être déterminé avec certitude. Bien qu'il n'y ait pas de conclusions scientifiques définitives sur la question, certains participants ont souligné que les limites doivent être cohérentes avec celles fixées pour la consommation d'alcool ou de tabac. Ce type de restrictions ne décourage en outre pas totalement les jeunes, ceux-ci pouvant également se procurer du cannabis sur le marché illégal ou auprès d'amis.

## Sécurité publique et marchés illégaux

Les participants à l'atelier se sont accordés sur la nécessité d'en apprendre davantage sur le fonctionnement et l'attrait du marché illégal après la légalisation. En Uruguay, le but premier de la légalisation était de contrer la montée de l'insécurité publique et de réduire l'influence des organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogue. On manquait toutefois de recherches



sur la manière dont les réseaux criminels organisés réagissent à la régulation du marché. Ces organisations proposent-elles de nouveaux types de produits ou des produits plus puissants? Ciblent-elles de nouveaux groupes de consommateurs? La légalisation du cannabis encourage-t-elle ces acteurs à rejoindre le marché légal ou ceux-ci tendent-ils à s'orienter vers d'autres activités criminelles? À cet égard, les données recueillies au Canada pointent vers l'hypothèse d'un marché illicite proposant des produits qui ne sont pas disponibles dans les points de vente autorisés.

Le marché illégal possède un grand pouvoir d'attraction, car la proportion de jeunes chez les consommateurs de cannabis est sensiblement plus élevée que dans le cas de l'alcool ou du tabac. Les personnes qui ne peuvent accéder aux marchés légaux en raison de leur âge pourraient être poussées à recourir à des canaux illégaux. En Californie, l'expérience a montré que les jeunes se procurent du cannabis auprès d'adultes qui achètent des produits de qualité dans les points de distribution officiels. L'attrait du marché illégal dépend de la mesure dans laquelle le législateur parvient à imposer des normes de qualité élevées sur le marché légal, et donc du degré de sécurité et d'avantages que celui-ci représente pour les consommateurs. Les normes de qualité pourraient aussi avoir des implications pour la santé publique. À l'heure actuelle, l'incidence de la légalisation sur le marché illégal ne peut être évaluée de manière concluante dans aucun des États concernés, vu que les marchés légaux devront passer par un long processus avant d'atteindre leur équilibre. Certains participants ont recommandé aux décideurs politiques d'admettre dès le début des réformes que le remplacement du marché illégal est un processus qui s'inscrit dans le long terme et qu'un succès rapide n'est que peu probable.

La discussion a aussi porté sur le lieu de consommation. Les approches axées sur la décriminalisation ou la légalisation ont été présentées comme des moyens de protéger les groupes qui étaient affectés de manière disproportionnée par la prohibition, notamment les personnes marginalisées ou d'un statut socioéconomique inférieur. Toutefois, les données recueillies aux États-Unis indiquent que cela n'est pas toujours le cas. Par exemple, bien qu'elles ne soient plus arrêtées pour possession de cannabis, ces personnes restent moins susceptibles d'avoir accès à un espace sûr — c'est-à-dire un logement dont elles seraient propriétaires — pour consommer, et sont donc plus à risque d'être poursuivies pour consommation dans l'espace public ou dans des logements locatifs. En Uruguay, les personnes à faible revenu sont moins susceptibles d'avoir les compétences et l'accès nécessaires pour franchir le système d'inscription complexe et ont plus de difficultés à accéder aux points de vente situés dans les quartiers de la classe moyenne ou supérieure. Cette inégalité dans l'incidence des réformes constitue aux yeux de certains participants l'un des problèmes les plus urgents. Les chercheurs et décideurs politiques devraient se concentrer en priorité sur la conception de réglementations qui favorisent l'équité, en particulier pour les minorités et les personnes d'un statut socioéconomique inférieur (Adinoff et Reiman, 2019; Owusu-Bempah et Luscombe, sous presse). Les examens périodiques de la législation permettent de s'assurer que celle-ci atteint bien les objectifs fixés et offrent la possibilité de procéder aux ajustements nécessaires en fonction de l'évolution du marché et de l'expérience acquise.

## Modèles de vente et influence de l'industrie

L'industrie du cannabis exerce une influence sur le processus réglementaire dans de nombreux pays. Les autorités doivent donc être préparées à identifier cette influence et à y répondre lorsqu'elles élaborent la réglementation. Les participants ont relevé qu'il était judicieux de commencer avec des mesures relativement strictes, car il est plus facile d'assouplir les règles avec le temps que de les durcir. L'expérience acquise dans les domaines du tabac et de l'alcool nous permet de mieux comprendre les stratégies et l'influence déployées par ces industries. Certains des



pays où la légalisation est actuellement discutée, comme l'Australie, sont réticents à opter pour des modèles commerciaux, car ils accordent une grande importance à la santé et à la sécurité publiques et craignent de voir le marché contrôlé par les entreprises. Quel que soit le modèle choisi, l'État doit mettre en place une infrastructure de contrôle composée de services ou de commissions afin d'en gérer la mise en œuvre et d'en assurer la surveillance.

La disponibilité des données des entreprises et de la vente au détail a également été discutée. Si l'on entend garantir une approche axée sur la santé publique et prévenir ou limiter d'éventuelles conséquences négatives pour la société, il est essentiel de pouvoir surveiller les activités des entreprises. L'industrie détient quantité d'informations qui concernent aussi bien ses produits que le comportement des consommateurs. Les chiffres de ventes effectifs des entreprises pourraient venir compléter les estimations des habitudes de consommation réalisées grâce aux auto-évaluations en ligne. Cependant, les mécanismes permettant d'obtenir des informations fiables et transparentes du secteur privé ou même de certains détaillants publics font souvent défaut. L'approche réglementaire adoptée par l'Uruguay, qui comprend une grande implication de l'État, a été décrite comme une solution prometteuse pour limiter les influences commerciales. Toutefois, ce modèle ne pourrait que difficilement être transposé dans d'autres cultures politiques où un tel niveau d'intervention publique est moins accepté. La population uruguayenne est en effet habituée à ce que son gouvernement soit actif dans les domaines ayant trait à la politique sociale. Les possibles avantages d'une forte implication de l'État ont été illustrés à l'aide de données concernant la densité des points de vente dans les différentes provinces canadiennes. On y voit que ces points de vente sont plus nombreux dans les provinces avec un modèle axé sur les détaillants privés que dans celles où les magasins sont gérés par le gouvernement (Statistique Canada, 2019).

Les échanges durant l'atelier ont relevé que malgré l'existence de tout un éventail d'options en matière de politiques, les décideurs tendent à privilégier les modèles réglementaires axés sur la commercialisation (Caulkins et Kilmer, 2016). Cette tendance peut être influencée par le contexte politique et les objectifs de la réglementation, notamment par le degré d'importance accordé à la santé publique. Le recours à des modèles de vente au détail déjà connus tels que ceux utilisés pour l'alcool limite les possibilités de recueillir des données sur d'autres options et d'en tirer des enseignements ainsi que les chances d'explorer de nouvelles pistes innovantes. L'un des participants a mentionné un projet pilote suisse qui devrait contribuer à combler cette lacune en proposant du cannabis dans différentes configurations de vente et en menant une étude qualitative afin de déterminer les configurations qui correspondent aux différents types de consommateurs ou de besoins. En incluant les clubs sociaux du cannabis dans son modèle réglementaire, l'Uruguay a opté pour une solution intermédiaire, à mi-chemin entre secteurs public et privé. La question de savoir comment assurer le respect des normes de qualité dans ces clubs largement autonomes reste toutefois ouverte. Les données détenues par le gouvernement étant confidentielles, il n'a pas été possible de développer des connaissances scientifiques sur leur fonctionnement ou leurs répercussions.

## Réglementation et diversité des produits

Les participants ont ensuite discuté de l'importance pour les organismes de réglementation de tenir compte des différents types de produits et des nouveautés. Les évolutions observées actuellement, notamment en Amérique du Nord, témoignent du caractère innovant de l'industrie, qui propose de nouvelles formes de cannabis comme les produits comestibles, les vaporisateurs et les huiles. La recherche doit cesser de se concentrer sur les produits à base de fleurs séchées pour englober la palette de plus en plus large et populaire de produits. Cela est d'autant plus important que si les



fleurs séchées sont naturellement limitées dans leur puissance, les produits transformés peuvent en revanche atteindre des teneurs en THC et autres cannabinoïdes extrêmement élevées. Les participants ont également relevé des différences significatives par rapport à d'autres substances comme l'alcool ou le tabac, notamment en ce qui concerne l'usage thérapeutique du cannabis et le taux de consommation chez les groupes plus jeunes. Ils ont noté l'importance de veiller à ce que la diversité des produits n'entraîne pas la naissance de marchés supplémentaires en séduisant de nouveaux consommateurs.

La question de la teneur en THC, des limites en milligrammes et des plafonds imposés sur les produits a également été débattue. On a relevé la possibilité d'entamer le processus réglementaire avec des limites plus strictes, qui pourront éventuellement être assouplies à un stade ultérieur. Les participants ont noté que l'introduction de limites de THC pourrait pousser les grands consommateurs à prendre plusieurs unités au lieu d'une seule ou encore à se procurer des produits plus puissants sur le marché illégal (Hughes, Ritter, Cowdery et Phillips, 2014; Hughes, Hulme et Ritter, 2020). Avant de fixer des limites ou plafonds, il est donc important de mettre en balance les différents objectifs – par exemple la promotion de la santé et de la sécurité publiques et la réduction du marché illégal – afin de trouver un équilibre viable. Le Canada a décidé de ne pas introduire de plafonds, un choix qu'il justifie par la volonté de décourager les achats illégaux. Il a néanmoins mis en place des pseudo-plafonds tels qu'un maximum de dix milligrammes de THC par unité ou dose distribuée. Il a également été argumenté que, du point de vue de la sécurité du consommateur, le niveau absolu de THC dans le produit devrait être considéré à la lumière de caractéristiques propres à la personne comme son sexe et son poids. Il est par ailleurs important de renseigner les consommateurs sur les différents facteurs de risque afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

Les législateurs doivent à présent réfléchir aux conséquences des plafonds en cas de taxes basées sur le THC et à la manière appropriée de mettre en place les procédures visant à tester la teneur en THC des produits. Aux États-Unis, la mesure de cette teneur semble variable. Le Canada a opté pour une approche par étapes où seules les fleurs séchées et les huiles ont été autorisées la première année, avant d'être suivies par les concentrés et les produits comestibles ou pour usage topique l'année suivante. Certaines régions du pays ont également choisi d'imposer des restrictions supplémentaires concernant le type de produit. C'est notamment le cas du Québec, qui interdit la vente des produits de vapotage de cannabis. Du point de vue de la santé publique, il pourrait être judicieux de proposer ce type de produits ou d'autres s'en rapprochant sur le marché légal plutôt que d'abandonner ce segment au marché clandestin sans aucun contrôle de la qualité ni mesure d'accompagnement. Les législateurs ont également été incités à examiner de plus près l'influence finale des plafonds sur la quantité de produit effectivement consommée (Pacula, Blanchette, Lira, Smart et Naimi, 2021).

La question du vapotage divise les experts. Alors que certains ont estimé que cette pratique pourrait être présentée comme une alternative plus saine au cannabis fumé, d'autres ont objecté que ce type de nouveauté devrait d'abord être mieux compris avant de pouvoir être recommandé comme potentiellement moins nocif. Une bonne compréhension s'avère également nécessaire pour informer les consommateurs et, si nécessaire, les orienter vers des substituts moins nocifs. Le vapotage fait actuellement l'objet de recherches au Canada (Instituts de recherche en santé du Canada, 2021). Les recherches sur les effets des différents produits du cannabis sont plus nombreuses en Europe qu'aux États-Unis, où les dernières nouveautés ne sont généralement que peu étudiées.



## Mesure de la consommation à l'échelle internationale

Le cinquième et dernier sujet discuté lors de l'atelier concernait la mesure de la consommation de cannabis. Les participants ont convenu que, pour accroître la comparabilité, il est nécessaire de renforcer la collaboration internationale afin d'élaborer des outils communs pour mesurer les comportements de consommation ainsi que d'autres aspects liés à l'usage de cannabis. On manque actuellement d'outils pour mesurer la consommation de manière homogène dans les différents contextes. Les valeurs obtenues en termes de prévalence peuvent dépendre de la manière dont les questions sont posées et du mode de consommation dominant dans la région concernée — un facteur qui peut fortement varier à l'échelle internationale (Leventhal, Bae, Kechter et Barrington-Trimis, 2020; Peters, Bae, Barrington-Trimis, Jarvis et Leventhal, 2018). La diversité croissante des produits tend également à compliquer ces mesures. La création d'un questionnaire pouvant être adapté aux divers contextes locaux, cadres réglementaires et modèles juridiques est un défi qui requiert une coopération internationale entre chercheurs et experts. Les participants présents ont discuté de quelques exemples prometteurs.

Pour l'International Cannabis Policy Study (étude internationale sur la politique relative au cannabis), les chercheurs ont mis au point un questionnaire type permettant de mesurer les effets de la légalisation du cannabis sur la consommation et d'identifier des différences culturelles dans le comportement des consommateurs (Hammond et coll., 2020). Le Global Cannabis Cultivation Research Consortium (consortium mondial de recherche sur la culture du cannabis) a élaboré un questionnaire de base qui peut être complété par des modules facultatifs en fonction des intérêts et difficultés de chaque pays (Decorte, Potter et Bouchard, 2011; Decorte et Potter, 2015). L'European Drug Market Survey (enquête européenne sur le marché de la drogue) constitue une autre tentative de mesure uniforme des quantités consommées. L'enquête a non seulement évalué le nombre d'unités consommées, mais aussi la quantité de cannabis (herbe ou résine) utilisée pour un joint, laquelle était déterminée à l'aide de photographies. L'expérience de l'Enquête européenne en ligne sur les drogues : pratiques de consommation, menée par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (2020), a également été présentée. L'enquête initiale ne faisait pas de différence entre les produits de CBD et ceux contenant du THC, mais cette distinction a été ajoutée en 2021 afin de mieux représenter les différentes formes de cannabis consommées. Il a été indiqué qu'en France, les adolescents de 17 ans et plus sont sondés depuis 2005 sur la base de trois indicateurs : leur résultat au Cannabis Abuse Screening Test (test de dépistage de l'abus de cannabis), la manière dont ils se procurent leur cannabis et les raisons pour lesquelles ils en consomment. Dans certains États américains où le cannabis a été légalisé, divers groupes médicaux élaborent et mènent des enquêtes auprès de patients (Young-Wolff et coll., 2019). Bien que les questions posées par les médecins à leurs patients puissent différer de celles inscrites dans les études de suivi, leur travail pourrait également s'avérer utile pour des enquêtes internationales.

Alors qu'ils discutaient des outils de mesure, les participants ont évoqué le travail d'équipes de recherche européennes et américaines qui ont choisi de recourir à des photographies afin de mesurer avec davantage de précision l'usage de cannabis et de mieux apprécier la consommation et les achats réels des consommateurs. L'utilisation des images a permis une description plus précise du type et de la quantité de produit consommés. Cette démarche a toutefois soulevé la difficulté de définir ce qu'est une dose « standard » (Casajuana Kögel et coll., 2017; Hindocha, Norberg et Tomko, 2018; Prince, Conner et Pearson, 2018). En Suisse, l'arrivée du CBD a réduit la fiabilité des mesures basées sur les images des produits et a influé sur la corrélation entre l'intensité et la sévérité de la



consommation. Des équipes de recherche mettent des outils de mesure basés sur des photographies à la disposition des autorités chargées de la réglementation et d'autres chercheurs, ce qui permet d'assurer une certaine cohérence entre les différentes régions et au fil du temps. Les listes de contrôle et directives existantes pouvant s'avérer utiles pour la collecte de données sur la prévalence de la consommation et la consommation problématique ont également été mentionnées (Fischer et coll., 2017). Les participants ont convenu qu'il est important de poursuivre le dialogue afin d'identifier des mécanismes qui permettront d'améliorer l'uniformité, la fiabilité et la validité de la collecte de données, faisant des outils de mesures standardisés une priorité.

## Progrès et perspectives

Les discussions menées dans le cadre de l'atelier ont montré que si les buts qui motivent la légalisation du cannabis à des fins non médicales varient d'un pays à l'autre (p. ex. lutte contre le marché illicite et promotion de la santé et de la sécurité publiques en Uruguay ou réduction des répercussions sur le système judiciaire et création de débouchés économiques aux États-Unis), il reste certaines questions communes qui doivent être examinées. Partout, on constate le besoin de données et d'informations plus fiables — tant de la part des gouvernements que de l'industrie — ainsi que d'outils et de méthodes de mesures éprouvés qui permettront de transférer le savoir acquis à différents contextes et dans la durée. La pandémie de COVID-19 a également eu une incidence considérable sur l'acquisition des connaissances, puisqu'elle a par exemple modifié les canaux de distribution, introduit des éléments de confusion dans les données sur les tendances ou encore forcé les chercheurs à revoir leurs stratégies de collecte de données.

Cet atelier avait pour but de faciliter le réseautage entre chercheurs de différents pays et continents et de contribuer au regroupement de connaissances scientifiques fiables recherché par les décideurs politiques du monde entier. Les participants se sont accordés pour citer la création de questionnaires comparés internationaux comme l'une des voies à suivre possibles. Aux yeux de la majorité d'entre eux, on pourrait en particulier envisager une collaboration passant par l'élaboration d'un programme de recherche commun, dans lequel on pourrait d'abord développer des questions comparables à l'échelle internationale sur la prévalence de la consommation de cannabis, puis d'autres séries de questions modulaires en fonction du contexte.

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances et l'Université de Zurich explorent actuellement des approches qui permettraient un dialogue continu axé sur les grandes thématiques et possibilités identifiées par les participants. Ces derniers ont par ailleurs estimé qu'en leur permettant de se réunir pour discuter de questions clés et apprendre de différents points de vue et expertises, cette rencontre leur a apporté davantage qu'un simple échange de documents n'aurait pu le faire.



## Bibliographie

- Adinoff, B. et A. Reiman. « Implementing social justice in the transition from illicit to legal cannabis », *American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, vol. 45, n° 6, 2019, p. 673–688.
- Casajuana Kögel, C., M.M. Balcells-Olivero, H. López-Pelayo, L. Miquel, L. Teixidó, J. Colom, ... et A. Gual. « The standard joint unit », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 176, 2017, p. 109–116.
- Caulkins, J.P. et B. Kilmer. « Considering marijuana legalization carefully: Insights for other jurisdictions from analysis for Vermont », *Addiction*, vol. 111, n° 12, 2016, p. 2082–2089.
- Decorte, T. et G.R. Potter. « The globalisation of cannabis cultivation: A growing challenge », *International Journal of Drug Policy*, vol. 26, n° 3, 2015, p. 221–225.
- Decorte, T., G.R. Potter et M. Bouchard (éd.). *World wide weed: Global trends in cannabis cultivation and its control*, Farnham (R.-U.), Ashgate, 2011.
- Fischer, B., C. Russell, P. Sabioni, W. van den Brink, B. Le Foll, W. Hall, ... et R. Room. « Lower-risk cannabis use guidelines: A comprehensive update of evidence and recommendations », *American Journal of Public Health*, vol. 107, n° 8, 2017, p. e1–e12.
- Hammond, D., S. Goodman, E. Wadsworth, V. Rynard, C. Boudreau et W. Hall. « Evaluating the impacts of cannabis legalization: The International Cannabis Policy Study », *International Journal of Drug Policy*, vol. 77, 2020, 102698.
- Hindocha, C., M.M. Norberg et R.L. Tomko. « Solving the problem of cannabis quantification », *The Lancet Psychiatry*, vol. 5, n° 4, 2018, p. e8.
- Hughes, C., S. Hulme et A. Ritter. « The relationship between drug price and purity and population level harm », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 598, 2020, p. 1–25.
- Hughes, C., A. Ritter, N. Cowdery et B. Phillips. « Australian threshold quantities for 'drug trafficking': Are they placing drug users at risk of unjustified sanction? », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 467, 2014, p. 1–7.
- Instituts de recherche en santé du Canada. *Données sur les décisions de financement*, 2021. Consulté sur le site : <https://webapps.cih-irsc.gc.ca/decisions/p/main.html?lang=fr#sort=namesort%20asc&start=0&rows=20>
- Leventhal, A.M., D. Bae, A. Kechter et J.L. Barrington-Trimis. « Psychiatric comorbidity in adolescent use and poly-use of combustible, vaporized, and edible cannabis products », *Journal of Psychiatric Research*, vol. 124, 2020, p. 91–98.
- Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. *European drug report 2020: Trends and developments*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2020.
- Owusu-Bempah, A. et A. Luscombe. « Race, cannabis and the Canadian war on drugs: An examination of cannabis arrest data by race in five cities », *International Journal of Drug Policy*, sous presse. Consulté sur le site : <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2020.102937>
- Paacula, R.L., J.G. Blanchette, M.C. Lira, R. Smart et T.S. Naimi. « Current U.S. state cannabis sales limits allow large doses for use or diversion », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 60, n° 5, 2021, p. 701–705.



- Peters, E.N., D. Bae, J.L. Barrington-Trimis, B.P. Jarvis et A.M. Leventhal. « Prevalence and sociodemographic correlates of adolescent use and polyuse of combustible, vaporized, and edible cannabis products », *JAMA Network Open*, vol. 1, n° 5, 2018, p. e182765.
- Prince, M.A., B.T. Conner et M.R. Pearson. « Quantifying cannabis: A field study of marijuana quantity estimation », *Psychology of Addictive Behaviors*, vol. 32, n° 4, 2018, p. 426–433.
- Statistique Canada. *Le marché de détail du cannabis au Canada : portrait de la première année, 2019*. Consulté sur le site : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-621-m/11-621-m2019005-fra.htm>
- Young-Wolff, K.C., V. Sarovar, L-Y. Tucker, L.A. Avalos, S. Alexeeff, A. Conway, ... et N. Goler. « Trends in marijuana use among pregnant women with and without nausea and vomiting in pregnancy, 2009–2016 », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 196, 2019, p. 66–70.